

CODEx ALIMENTARIUS COMMISSION



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



World Health
Organization

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy - Tel: (+39) 06 57051 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Agenda Items 3, 4a, 5a, 5b, 6, 7, 8a, 8b, 8c, 8e, 8f, 8g, 9

CRD13

JOINT FAO/WHO FOOD STANDARDS PROGRAMME

CODEx COMMITTEE ON PESTICIDE RESIDUES

48th Session

Chongqing, P.R. China, 25-30 April 2016

OBSERVATIONS DU MALI SUR LES DOCUMENTS DE TRAVAIL DE LA 48^{EME} SESSION

POINT ORDRE DU JOUR	INTITULE	POSITION NATIONALE	JUSTIFICATION
POINT 3 (CX/PR 16/48/2)	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires,	Le Mali adhère à la recommandation du Comité exécutif (REP 15/EXEC, paragraphe 22) adressée au Comité concernant l'élaboration d'approches pour la gestion de leurs travaux.	Cette approche permettra au Comité d'évaluer régulièrement les progrès réalisés dans ses activités.
POINT 4 (a) (CX/PR 16/48/3)	Questions découlant de la FAO et de l'OMS	Le Mali approuve la recommandation de la 81 ^{ème} JECFA	Une évaluation séparée du JECFA et du JMPR pourrait être source de différences d'interprétation et de ce fait source de confusion.
POINT 5 (a) (Partie 2 du rapport de 2015 de la Réunion conjointe sur les résidus de pesticides).	Rapport sur des considérations d'ordre général. 2.1 : Atelier de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) coparrainé par l'OMS et la FAO sur l'équation actuelle de l'apport à court terme estimatif international (ACTEI)	Le Mali accueille avec satisfaction les résultats de l'atelier de l'EFSA coparrainé par la FAO et l'OMS ainsi que la recommandation faite par la réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus des pesticides (JMPR), qui préconise la mise sur pied d'un groupe de travail. Il est proposé que l'atelier examine de manière critique les recommandations suivantes : i) Élaboration d'une liste de produits de base pour lesquels un élément de variabilité n'est pas nécessaire ii) Disponibilité d'une grande partie de données, en particulier pour les pays en développement iii) Les facteurs de conversion et les facteurs de transformation devraient être compilés pour faciliter la consultation. Pour assurer la participation de tous, le Groupe de travail scientifique FAO/OMS doit également veiller à inclure les pays en développement	La proposition de révision de l'équation actuelle de l'ACTEI est importante, du fait qu'elle fournit une approche pragmatique dans la prise de décisions. La participation d'une large représentation dans le processus scientifique est importante, en particulier pour les pays en développement, étant donné que l'utilisation des nouvelles informations qui peuvent exiger des données non encore recueillies peut avoir des incidences négatives sur le commerce.
	2.2 : Exposition dont la durée est inférieure à la durée de vie	Le Mali accueille avec satisfaction le projet du Groupe de travail d'experts d'examiner l'élaboration de modèles pouvant couvrir des expositions plus longues qu'une journée mais plus courte que la durée de vie.	Il n'existe pas d'informations concernant l'impact sur la santé humaine d'une exposition aux pesticides inférieure à la durée de vie, mais plus longue que le court terme. Il serait donc utile d'élaborer un modèle approprié.

POINT ORDRE DU JOUR	INTITULE	POSITION NATIONALE	JUSTIFICATION
	2.3 Mise à jour sur la révision des principes et des méthodes d'évaluation des risques des produits chimiques dans les denrées alimentaires (EHC 240)	Le Mali accueille favorablement la révision éventuelle des principes et des méthodes d'évaluation des risques des produits chimiques dans les denrées alimentaires, tels qu'ils sont repris dans la monographie 240 (EHC), afin d'assurer la transparence dans les critères et les approches utilisés pour déterminer la qualité, la pertinence et l'utilisation de toutes les études exclusives et celles publiées sur l'évaluation des composés ainsi que leur utilité dans la révision de la caractérisation des risques. Nous attendons également avec intérêt les résultats de l'évaluation des risques effectuée par le réseau de l'OMS.	Pour des besoins d'harmonisation, nous reconnaissons la nécessité de la transparence dans les critères utilisés pour évaluer les données provenant des études exclusives et de celles qui ont été publiées.
	2.4 Rapport sur la réunion mixte FAO/OMS d'experts sur les dangers liés aux ingrédients d'aliments pour animaux	Le Mali accueille favorablement la recommandation de la réunion. Toutefois, une attention particulière devra être accordée à la définition des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des biocarburants par rapport à l'alimentation animale ainsi que l'impact sur l'ajout d'autres composants d'aliments pour animaux sur la classification pertinente des produits du Codex, de même que la révision en cours de cette classification en ce qui concerne les produits destinés à l'alimentation humaine et animale. Il faudra aussi maintenir la conformité avec les principes d'analyse des risques utilisés par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides.	Les aliments pour animaux utilisés dans l'alimentation des animaux peuvent être transmis aux humains; ce qui peut donner lieu à des préoccupations en matière de sécurité sanitaire des aliments.
	2.6 Révision du Manuel de la FAO sur la soumission et l'évaluation des données sur les résidus de pesticides en vue de l'estimation des niveaux de résidus maxima dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale	Le Mali accueille favorablement la révision du Manuel de la FAO visant à y incorporer de nouveaux principes dans les procédures régissant les travaux afin de faciliter leur application systématique par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides.	La révision prend en compte les nouvelles approches qui permettront d'améliorer le travail du Comité du Codex sur les résidus de pesticides.
POINT 5 (b)	Rapport sur les réponses de la réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus des pesticides de 2015 à des questions spécifiques soulevées par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides	Buprofézine : Le Mali a pris note de la position de la réunion conjointe FAO/OMS tenue en 2015 sur les résidus de pesticides, selon laquelle l'aniline peut avoir différentes sources et peut être considérée comme un contaminant. La question de l'aniline peut donc être examinée par le Comité conjoint d'experts sur les contaminants alimentaires (JECFA).	

POINT ORDRE DU JOUR	INTITULE	POSITION NATIONALE	JUSTIFICATION
		<p>Propiconazole : Le Mali a pris note de la position de la réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides, tenue en 2015.</p> <p>Fenprothrin : Le Mali a pris note de la position de la réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides, tenue en 2015, selon laquelle aucune recommandation ne peut être faite pour les LMR sur la base des données soumises sur les résidus.</p> <p>Limazamox : Le Mali a pris note de la position de la réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides tenue en 2015, comme étant conforme à sa pratique d'établir une dose de référence aiguë, en se fondant sur la malformation observée.</p> <p>Méthidathion : Le Mali a pris note de la position de la réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides tenue en 2015, selon laquelle davantage de données sont nécessaires et nous avons également pris note du fait que ce composé n'était plus assuré par le fabricant.</p>	
POINT 6 (CX/PR 16/48/5)	Projet et avant-projet de limites maximales de résidus de pesticides dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale à l'étape 7 et à l'étape 4	<p>Le Mali souhaite exprimer une réserve sur le projet de LMR pour l'abamectine dans les épinards, en raison de préoccupations quant à leur ingestion à court terme chez les enfants âgés de 1 à 5 ans.</p> <p>Toutefois, nous sommes en faveur de la présentation des LMR proposées pour les autres denrées alimentaires</p>	Les fruits et les légumes constituent une importante partie des régimes alimentaires africains. Les données de l'évaluation sur les épinards ont révélé des préoccupations de santé publique en raison du dépassement de la dose de référence aiguë de 140 %, ce qui n'est pas acceptable.
		<p>280 Acétochlore : Le Mali est en faveur des propositions de LMR pour les divers produits de base, étant donné qu'aucune préoccupation n'a été exprimée sur l'ingestion à court ou moyen terme.</p> <p>178 Bifenthrine : Nous sommes en faveur des propositions de LMR pour les raisins, les myrtilles et les pois (gousses et graines immatures succulentes). Toutefois, l'UA souhaite exprimer des réserves sur les propositions de LMR pour le céleri et la laitue pommée. Cela à cause des préoccupations exprimées sur l'ingestion de ces denrées alimentaires à court terme.</p> <p>281 Cyazofamide : Le Mali est en faveur des propositions de LMR pour les denrées concernées.</p>	<p>Aucune préoccupation de santé publique n'a été exprimée sur les propositions de LMR pour l'ingestion à court ou à long terme des denrées proposées.</p> <p>L'évaluation indique un dépassement des pourcentages respectifs de la dose de référence aiguë de 360 % à 600 % de l'ingestion à court terme pour la consommation de céleri et de 190 % à 430 % pour la laitue pommée, dans la population générale et chez les enfants.</p> <p>Aucune préoccupation n'a été exprimée sur les propositions de LMR pour l'ingestion à court ou à long terme des denrées concernées</p>

POINT ORDRE DU JOUR	INTITULE	POSITION NATIONALE	JUSTIFICATION
		224 Difénoconazole : Le Mali est en faveur des propositions de LMR pour les denrées alimentaires concernées	Aucune préoccupation n'a été exprimée sur les propositions de LMR pour l'ingestion à court ou long terme des denrées proposées.
		Éthéphon: Le Mali est en faveur des propositions de LMR proposées pour les denrées alimentaires concernées.	Aucune préoccupation n'a été exprimée sur les propositions de LMR pour l'ingestion à court ou à long terme des denrées proposées
		282 Flonicamide : Le Mali est en faveur des propositions de LMR pour les denrées alimentaires concernées.	Aucune préoccupation n'a été exprimée sur les propositions de LMR pour l'ingestion des denrées proposées à court ou à long terme.
		282 Flumioxazine : Le Mali est en faveur des propositions de LMR pour les denrées alimentaires concernées.	Aucune préoccupation n'a été exprimée sur les propositions de LMR pour l'ingestion des denrées proposées à court ou à long terme.
		243 Fluopyram : Le Mali est en faveur des propositions de LMR pour les denrées alimentaires concernées.	Aucune préoccupation n'a été exprimée sur les propositions de LMR pour l'ingestion des denrées proposées à court ou à long terme
		285 flupyradifurone : Le Mali a pris note de la mise en place d'une DJA.	Seules les données toxicologiques ont été évaluées, étant donné que ce composé n'était pas enregistré au moment de l'évaluation. Il sera évalué à l'avenir en ce qui concerne les résidus.
		248 Flutriafol : Le Mali est en faveur des propositions de LMR pour les denrées alimentaires : Le Mali exprime une réserve pour la proposition de LMR en ce qui concerne les denrées alimentaires suivantes : épinards, laitue frisée et feuilles de moutarde. En outre, nous souhaitons obtenir des éclaircissements sur les LMR proposées pour les prunes (y compris les pruneaux) à 0,4 mg/kg et les pruneaux à 0,9 mg/kg, car il semble que les LMR pour les pruneaux sont déjà incluses dans les LMR pour le sous-groupe des prunes (y compris les pruneaux).	Aucune préoccupation n'a été exprimée pour ce composé. Toutefois, l'inquiétude sur l'ingestion à court terme provient du dépassement de la dose de référence aiguë, qui est de 120 % à 490 % pour certaines populations.
		256 Fluxapyroxad : Le Mali est en faveur des propositions de LMR pour les denrées alimentaires concernées. Il exprime une réserve pour la proposition de LMR pour les épinards.	Aucune préoccupation n'a été exprimée sur l'ingestion à long terme de ce composé. Toutefois, l'inquiétude concernant l'ingestion à court terme est due au dépassement de la dose de référence aiguë de 190 %.
		266 Imazapic : Le Mali est en faveur du projet de LMR proposée pour le soja (sec).	La LMR pour ce composé ne devrait pas provoquer d'inquiétudes quant à la sécurité sanitaire de son ingestion à court ou à long terme.

POINT ORDRE DU JOUR	INTITULE	POSITION NATIONALE	JUSTIFICATION
		267 Imazapyr : Le Mali est en faveur des propositions de LMR pour les denrées alimentaires suivantes : abats comestibles (mammifères), foin ou fourrage (sec) de graminées et fèves de soja (sec).	Aucune préoccupation de santé publique n'a été exprimée sur les propositions de LMR pour l'ingestion à court ou à long terme des denrées proposées.
		206 Imidaclopride : Le Mali est en faveur des propositions de LMR pour les denrées alimentaires concernées.	Aucune préoccupation n'a été exprimée sur les propositions de LMR pour l'ingestion à court ou à long terme des denrées proposées.
		146 Lambda-cyhalothrine : Le Mali est en faveur des propositions de LMR pour le basilic et les grains de café.	Aucune préoccupation de santé publique n'a été exprimée sur les propositions de LMR pour l'ingestion à court ou à long terme des denrées proposées.
		048 Lindane : Le lindane figure actuellement à l'annexe A de la Convention de Stockholm. La 46e session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (2014) a demandé à la réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides de 2015 de procéder à un réexamen périodique en vue de convertir les LMR Codex (CXL) en limites maximales de résidus d'origine étrangère (LMRE). Les données fournies par l'EFSA, le Programme alimentaire du Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS), les Pays-Bas, les États-Unis et l'Inde ont fait l'objet d'une évaluation. Le Mali est en faveur des propositions de LMRE pour les denrées alimentaires concernées.	Aucune préoccupation de sécurité sanitaire n'a été exprimée sur les LMR proposées pour l'ingestion à court ou à long terme des denrées proposées.
		234 Spirotetrama : Le Mali est en faveur des propositions de LMR pour les denrées alimentaires concernées	Aucune préoccupation de santé publique n'a été exprimée sur l'ingestion de ce composé à court terme.
		189 Tébuconazole : Le Mali est en faveur des propositions de LMR pour les denrées alimentaires suivantes : asperge, bananes, concombre, ginseng, extrait de ginseng, ginseng sec, y compris le ginseng rouge, les bulbes d'oignon et échalotes, oignons verts et graines de tournesol.	Aucune préoccupation de santé publique n'a été exprimée sur l'ingestion de ce composé à court et à long terme.
		143 Triazophos : Le Mali a pris note de l'observation faite par la réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides, selon laquelle il était peu probable que l'ingestion actuelle à court et à long terme des résidus de triazophos présente un problème de santé publique lié à la consommation denrées alimentaires concernées.	Aucune préoccupation sur l'ingestion de ce composé n'a été exprimée lors de l'estimation des LMR pour le triazophos dans les épices. L'évaluation actuelle ne modifie en rien le résultat d'une ingestion alimentaire antérieure à court et à long terme.

POINT ORDRE DU JOUR	INTITULE	POSITION NATIONALE	JUSTIFICATION
		213 Trifloxystrobine : Le Mali est en faveur des propositions de LMR concernant les denrées alimentaires concernées.	Aucune préoccupation de santé publique n'a été exprimée sur l'ingestion alimentaire de ce composé à court terme.
POINT 7 (CX/PR 16/48/6)	Document de discussion sur l'impact du déplacement de Vigna spp sous Haricots (secs) sur les CXL pour Pois (secs),	Le Mali remercie la Thaïlande pour l'excellent travail accompli dans la préparation du document de discussion. Le Mali accueille favorablement la recommandation sur l'extrapolation et l'application des CXL pour les haricots immatures Phaseolus spp et haricots secs Vigna spp. Toutefois, nous souhaitons que des débats profonds soient engagés par le Comité sur la manière de combiner sous le même code le nom scientifique du haricot Phaseolus spp et celui des haricots Vigna spp.	Le fait de les avoir sous le même code contribuerait à maintenir les CXL actuels pour le Vigna spp et permettrait d'éviter toute perturbation dans le commerce de ces produits.
POINT 8 (a) (CX/PR 16/48/7)	Projet de révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale à l'étape 7 : Groupes de végétaux sélectionnés (Groupe 015 – Légumes secs),	Le Mali accueille favorablement l'issue des travaux du GTE sur la classification. La proposition d'un sous-groupe distinct pour les légumineuses souterraines (015 c) est acceptable.	Les bonnes pratiques agricoles en matière d'utilisation des pesticides ainsi que le comportement des résidus sur ces noix peut être différent sur ceux des autres membres du groupe.
POINT 8 (b) CX/PR 16/48/7.	Avant-projet de révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale à l'étape 4 : Groupes de végétaux sélectionnés (Groupe 014 Légumineuses),	Le Mali accueille favorablement l'issue des travaux du GTE sur la classification. La proposition d'un sous-groupe distinct pour les haricots et les pois souterrains (014E) est acceptable.	Les haricots et pois souterrains (on y retrouve les arachides Bambara et les arachides) ne sont pas exposés de la même façon aux traitements phytosanitaires que les autres types de produits de ce groupe.
POINT 8 (c) (CX/PR 16/48/8.)	Avant-projet de révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale à l'étape 4 : Groupes de végétaux sélectionnés (Groupe 011 - légumes-fruits, Cucurbitacées),	Le Mali accueille favorablement l'issue des travaux du GTE sur la classification. Nous souscrivons à l'option 3, 11A concombre et courgettes, 11B melons (y compris les potirons d'hiver et les citrouilles).	Le concombre, le potiron d'hiver également connus en Afrique sous le nom de citrouilles et les melons sont largement cultivés et consommés dans de nombreuses régions africaines. Les similitudes morphologiques des membres de chaque sous-groupe peuvent donner lieu à des modèles similaires de résidus.
POINT 8 (e) (CX/PR 16/48/10).	Avant-projet de révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale à l'étape 4 : Groupes de produits sélectionnés (Groupe 021 - Herbes pour la production de sucre ou sirops),	Le Mali accueille favorablement l'issue des travaux du GTE sur la classification proposée pour les herbes pour la production de sucre ou sirops sous le groupe de sorgho et canne à sucre. Nous souscrivons également à la proposition de l'UE et nous sommes prêts à participer aux débats sur ce point.	La canne à sucre est une plante herbacée vivace. Elle est cultivée dans la plupart des régions tropicales et subtropicales d'Afrique dont le Mali. L'utilisation de pesticides par les agriculteurs pour lutter contre les ravageurs est une pratique courante.

POINT ORDRE DU JOUR	INTITULE	POSITION NATIONALE	JUSTIFICATION
POINT 8 (f) (CX/PR 16/48/11)	Avant-projet de révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale à l'étape 4 : Groupes de produits sélectionnés (Groupe 024 – Graines pour boissons et sucreries),	Le Mali accueille favorablement l'issue des travaux du GTE. La proposition d'un groupe Graines pour boissons est acceptable.	Le cacao et le café sont tous deux des cultures permanentes utilisées comme boissons ou sucreries. On les trouve dans la plupart des régions tropicales et subtropicales d'Afrique. L'utilisation de pesticides par les agriculteurs pour lutter contre les ravageurs est utile pour obtenir une production significative. Il sera donc utile d'établir ce groupe de cultures afin de faciliter l'élaboration des LMR pour ces produits.
POINT 8 (g) (CX/PR 16/48/12)	Avant-projet de Tableau 2 - Sélection et exemples de produits représentatifs (légumes et autres groupes de produits) (pour inclusion dans les Principes et directives relatifs à la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation de limites maximales de résidus de pesticides pour certains des groupes de produits) à l'étape 4.,	Le Mali accueille favorablement les modifications proposées qui figurent au tableau 2 qui ont été mises à jour pour refléter les ajouts au Groupe 11 des légumes fruits. Nous approuvons également le Tableau 3.	Ces tableaux sont conformes à la position mentionnée au point 8 (a, b, c, d) de l'ordre du jour.
POINT 9 (CX/PR 16/48/13)	Avant-projet de directives sur les critères de performance spécifiques pour les méthodes d'analyse visant à déterminer les résidus de pesticides	Le Mali accueille favorablement les travaux du groupe de travail électronique, qui est dirigé par les États-Unis d'Amérique et coprésidé par la Chine et l'Inde. Ces directives fournissent des informations utiles aux laboratoires en vue d'améliorer les systèmes d'assurance de la qualité, en particulier pour les laboratoires des pays en développement. Nous saluons les progrès accomplis par le groupe de travail électronique dans ce domaine.	